

LA CHARTE

La moitié de la population ne pratique pas d'activités physiques et sportives alors que les bienfaits en sont de plus en plus avérés ; que l'offre traditionnelle à tendance à s'essouffler ; que des déviances ternissent de plus en plus son image ; que sa structuration apparaît de plus en plus déséquilibrée. Il est nécessaire de définir une nouvelle culture sportive.

« Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique, à l'activité physique et au sport sans discrimination... ». Extrait de la Charte de l'UNESCO 2015.

AINSI, LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE S'ENGAGENT À :

PLACER l'humain au centre de la réflexion et lui offrir la possibilité de s'épanouir au travers des pratiques sportives adaptées.

INTÉGRER les nombreuses facettes de l'activité physique et sportive, et lui reconnaître la multiplicité des prescripteurs et motivations de ses pratiquants : plaisir, convivialité, bien-être, santé, compétition, épanouissement personnel, bonheur.

FAIRE de la diversité de nos approches et de nos offres une force pour réfléchir aux besoins exprimés ou non de la société.

Considérant que l'activité physique et sportive dans sa définition la plus large, est une réponse au « coût social et sociétal » de l'inactivité (obésité, surpoids, malbouffe, isolement, exclusion sociale, sédentarité), s'il est adapté et adaptable, et s'il prend en compte l'évolution des conditions de vie.

Considérant que notre ambition affichée est de faire société en mettant en avant notre utilité sociale et notre contribution économique tout en visant à répondre aux besoins éducatifs, sociaux, sociétaux, citoyens... .

Enfin les signataires de la Charte s'engagent à la valoriser et adhèrent aux principes présentés ci-après.



LES PRINCIPES DE LA CHARTE

METTRE EN MOUVEMENT LA SOCIÉTÉ

PLACER l'activité physique et sportive dans toutes ses dimensions comme un droit, et lui reconnaître sa réalité multiple : fédérée, non fédérée, hors champs des pratiques traditionnelles.

MOBILISER tous les acteurs civils et institutionnels, afin que la moitié de la population, qui déclare ne pas faire de « sport », puisse se mettre en mouvement, et lui permette de bénéficier des bienfaits d'une pratique sportive régulière.

PARTAGER une vision commune d'une société émancipatrice et être une force de proposition pertinente, au regard des territoires, des partenaires et des institutions.

LE SIGNATAIRE DE LA CHARTE

NOM DE LA STRUCTURE ET CACHET

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL

DATE

SIGNATURE

